

**COMPTE RENDU DU COMITE DE SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE
DES MESURES COMPENSATOIRES PREVUES PAR L'ARRETE
PREFECTORAL n° 2013-042/SG/DICTAJ/BRA DU 11 JUIN 2013
POUR LE SITE DE GOURBEYRE DE LA SOCIETE SABLIERES DE
GUADELOUPE EXPLOITATION
Réunion n° 03**

Séance du mardi 15 décembre 2015

Le mardi 15 décembre 2015 à 10 h 00, au siège de la société *Sablières de Guadeloupe Exploitation* (SGE), s'est tenu le comité de suivi relatif à la mise en application des mesures compensatoires afin de limiter les impacts importants sur les paysages et les espèces endémiques conformément aux articles 8.1.4.2 à 8.2.2 de l'arrêté préfectoral figurant en intitulé, sous la présidence de M. Jean-Louis PRAVAZ, gérant de la société.

Etaient présents en tant que membres :

M. Jean-Louis PRAVAZ	Gérant des Sablières de Guadeloupe
Mme Chrystel SGARD	Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL- RED)
M. Francebert FRANCONNY	Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL- RED)
M. Julien PRAVAZ	Sablières de Guadeloupe (SGE)
M. Johan LEGER	Sablières de Guadeloupe (SGE)
M. Madeleine TERRO	Sablières de Guadeloupe (SGE)
M. Luc ADEMAR	Mairie de GOURBEYRE
M. Xavier DELLOUE	Parc national de la Guadeloupe (PNG)
M. Philippe VIGIER	Parc national de la Guadeloupe (PNG)
M. Alain FROIDEVAUX	Office National des Forêts
M. Esther MARINETTE	Direction des affaires culturelles (DAC/ Service archéologie)

Etaient présents en tant qu'invités :

Mme Vinca DEVAUCHELLE	Caraïbes Environnement
M. Pierrick LIZOT	Conservatoire du littoral

Etaient absents excusés :

Mme Pascale FAUCHER Logement	Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du (DEAL- RN — Biodiversité)
Mme Mylène MUSQUET	Parc national de la Guadeloupe (PNG)
M. André MAGNIN	Parc national de la Guadeloupe (PNG)

Etaient absents :

M. Chantal PARIZE	Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF/ STARF)
M. Tristan YVON	Direction des affaires culturelles (DAC/ Service archéologie)
Mme Virginie XAVIER	Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF)
Mme TRENQUE	Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE)

Ordre du jour :

- 1- Validation du PV de la dernière réunion
- 2- Point sur les montants versés au PNG au titre de la compensation
- 3- Information sur le projet des Monts Caraïbes
- 4- Présentation de nouveaux projets
- 5- Point sur l'avancement de la Remise en état et de l'extraction depuis la dernière réunion
- 6- Visite du site

M. Jean-Louis PRAVAZ ouvre la séance en saluant tout d'abord les membres.

Mme SGARD rappelle l'ordre du jour et précise qu'en point divers un éboulement survenu en juillet sera à la demande du conservatoire du littoral ajouté à l'ordre du jour.

1° VALIDATION DU PV DE LA DERNIERE REUNION

M LIZIOT signale une erreur dans le PV de la précédente réunion : la demande d'aide relative au projet des Monts Caraïbes devait être déposée auprès du PNG par la commune de Gourbeyre et non le Conservatoire du littoral. Cette erreur corrigée le PV est approuvé.

2° POINTS SUR LES MONTANTS VERSES AU PNG AU TITRE DE LA COMPENSATION

Monsieur J-L PRAVAZ fait un point sur les montants versés au PNG.

Il rappelle que l'exploitant a 30 ans pour s'acquitter de la dette qui correspond au nombre d'hectares défrichés. Les versements annuels ne seront donc pas tous du même montant chaque année. Pour 2016, aucun nouveau défrichement n'est prévu.

M. DELLOUE indique que le montant total versé par les « *Sablières de Guadeloupe* » est de 63.666 €, dont 19.954,38 € alloués à la commune de Gourbeyre .Il reste donc 43.173 € à affecter à d'autres projets.

3° INFORMATION SUR LE PROJET DES MONTS CARAIBES

M. LIZOT fait un point sur l'avancée du projet.

Il indique que, le bureau d'études « TROPISME » a été chargé de la réalisation d'un plan de gestion sur 7 mois. Sont prévus :

- Un état des lieux établi par le bureau d'études,
- Un certains nombres d'ateliers avec les acteurs majeurs de l'île.

A la demande de Mme SGARD qui s'interroge sur la participation financière de la commune de Gourbeyre, M. LIZOT précise qu'elle n'a finalement pas participé, le complément a été apporté par la DAAF qui a pour sa part versé un montant de 13.762 €.

M. LIZOT indique que le total des prestations pour ce projet s'élève par conséquent à 33.716 €.

S'agissant de la première demande instruite dans le cadre de la compensation, M.DELLOUE en réponse à la question de Mme SGARD confirme qu'il n'y a eu aucun problème administratif.

4° PRESENTATION DE NOUVEAUX PROJETS

Aucun nouveau projet n'est à présenter.

M. LIZOT interroge le comité sur l'éligibilité à la compensation de l'acquisition foncière.

Mme SGARD confirme que les acquisitions forestières à des fins de protection sont éligibles

5° POINT SUR L'AVANCEMENT DE LA REMISE EN ETAT ET DE L'EXTRACTION DEPUIS LA DERNIERE REUNION

Monsieur J-L PRAVAZ projette un diaporama présentant :

- Les zones travaillées et préparées sur la carrière
- La vue de la carrière sous différents points
- L'évolution de la falaise non réglementaire transformée aujourd'hui en gradin

- Ainsi que le suivi des différentes Fiche- actions :
 - Fiche 1 : M. Johan LEGER et Servais BOURGEOIS nommés responsables
 - Fiche 2 : Actuellement, la replantation se fait par le jardinier, à partir de plans prélevés en forêt
 - Fiche 3 : Pas de défrichement sur la parcelle actuelle de l'exploitation
Une grande partie du bois est évacuée pour la fabrication de charbon
 - Fiche 4 : La Terre végétale sera présente dans une partie future de l'exploitation
 - Fiche 5 : La replantation est immédiate.
La revégétalisation aura lieu vers 2019, à l'issue de la phase 2, sur la nouvelle exploitation.
 - Fiche 6 : Action prévue sur la zone ultérieure qui sera exploitée en phase 2
 - Fiche 7 : Action prévue en phase 2, avec la pépinière, en utilisant les espèces spécifiques qui ont contribué à l'inventaire floristique.
 - Fiche 8 : Action prévue en phase 2
 - Fiche 9 : Action réalisée au fure et à mesure de l'exploitation
 - Fiche 10 : Photo de la RD6 montrant que la revégétalisation du talus entre la carrière et la RD6 a été réalisé. Le souci étant que les machines de société chargée du défrichement en bordure de route, rongent régulièrement la barrière végétale
 - Fiche 11 et 12 : J-L PRAVAZ fait part de la conclusion du rapport de l'expert Gilles LEBLOND reçu le 14 décembre 2015 à 16h00 (la veille du comité)
 - Fiche 13 : Concerne la compensation

Mme SGARD demande à ce que le rapport intégral de Gilles LEBLOND soit transmis à la DEAL afin qu'il puisse être examiné par le service biodiversité.

6° Point additionnel sur l'éboulement du mois d'août 2015

M. J-L PRAVAZ présente des photographies de l'éboulement ; il explique que le versant concerné ne fait pas partie de la zone en exploitation. C'est le bord de la caldeira existante et les matériaux se sont décrochés naturellement. Ils sont maintenant stabilisés (pente de 1 pour 1) et se sont maintenus malgré la pluie (l'eau passe au travers de la couche). Quelques roches ont roulé jusque la ravine mais ne gênent pas l'écoulement des eaux : actuellement, un curage nécessiterait de créer une route d'accès et donc de défricher. M. J-L PRAVAZ considère qu'il sera moins impactant d'attendre que l'exploitation de la carrière n'atteignent cette zone.

Dans le mesure où un sentier de randonnée longe cette zone, un balisage a été effectué en collaboration avec la mairie immédiatement après l'événement.

Après la requête de M. LIZOT d'un suivi régulier du problème d'embâcle lié à la ravine, M. J-L PRAVAZ indique qu'un suivi hebdomadaire sinon quotidien est effectué du haut de la carrière, puis régulièrement sur les lieux même de l'éboulement.

Après discussions de divers participants (ONF, Conservatoire du littoral, DEAL, Mairie et exploitant), sont envisagées les actions suivantes au niveau de l'exploitant :

- En cas de travaux brefs à proximité de la zone fragilisée, l'exploitant devra interdire l'accès au sentier par ces propres moyens ;
- En cas de travaux plus long et en vue de pouvoir interdire l'accès au sentier, l'exploitant devra informer la mairie de Gourbeyre ainsi que le conservatoire du littoral et l'ONF un mois avant les travaux ;
- Des panneaux complémentaires pourront être apposés à l'entrée du sentier et sur la portion longeant la carrière (carrière en activité / ne pas s'éloigner du sentier / risque de chute de pierres) : le conservatoire du littoral sera consulté sur le libellé des panneaux dont l'ONF pourra assurer la pose aux frais de l'exploitant.

7° Point additionnel sur la présence d'espèces protégées

M. DELLOUE attire l'attention sur la présence d'espèces protégées sur les parcelles à défricher, notamment des orchidées. Il faut donc réfléchir sans urgence à cette situation afin d'envisager préalablement au défrichement le déplacement des espèces dans un habitat similaire.

Une opération similaire aurait été menée récemment dans le cadre des travaux du barrage Moreau. M. VIGIER et M. FROIDEVAUX transmettrons à M J-L PRAVAZ des éléments plus précis.

8° VISITE DU SITE

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée et une visite de la carrière est organisée.

Le président de séance
M. Jean-Louis PRAVAZ

